

Séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2010

Tous les Conseillers présents

Le compte rendu de la réunion précédente (29 Octobre) est approuvé.

Collecte des Déchets

A compter du 1^{er} janvier 2011, le marché de collecte des déchets est renouvelé sur le territoire de la communauté de communes. La collecte hebdomadaire des OMr (ordures ménagères résiduelles) sera assurée par l'Entreprise L.B.D.I. Dès le 1^{er} janvier, les bacs de regroupement seront supprimés (hors bacs privés et zones urbaines). Les ordures ménagères doivent être déposées la veille au soir en bordure de voie publique, dans des sacs fermés (les sacs peuvent être aussi mis dans des poubelles individuelles). Le circuit de ramassage sera un peu modifié mais le jour de ramassage reste le mercredi matin ; tous les usagers seront prévenus de ce changement. Des améliorations sont aussi apportées dans les horaires d'ouverture des déchetteries.

Projets 2011

Le Maire rappelle que les travaux d'isolation prévus dans le bâtiment de la mairie ont été réalisés (isolation des combles, changement des fenêtres et installation d'une V.M.C.), mais que les peintures extérieures se feront en 2011.

Les études de projets et travaux, prévus en 2010, mais qui n'ont pas pu être réalisés devront être redéfinis en 2011 (portant sur le cimetière, la voirie, l'accessibilité des bâtiments, la sécurité, l'urbanisme).

Programme de voirie : il est demandé la réfection de la rue de la Forge en enrobé ; une prévision a été faite pour des travaux d'empierrage et d'élagage.

Le syndicat des eaux devrait intervenir en fin d'hiver pour la réfection de la canalisation d'alimentation en eau potable sous la rue de la Fruitière. M. le Maire informe le Conseil Municipal que le maître d'œuvre en charge du chantier d'aménagement du coeur de village, tranche 2, a finalisé l'étude de ce projet, après les derniers échanges avec les élus. Il rappelle que ce projet, portant sur 250 mètres, cinq carrefours et un arrêt de car à aménager, améliorera la sécurité des usagers de la voie publique en permettant d'identifier la circulation des véhicules motorisés et des modes doux de déplacements. La mise en valeur du centre du village, des bâtiments publics et du commerce local seront confortés par un aménagement paysager.

Il indique le montant estimatif total de ce projet et explique que des aides peuvent être sollicitées, dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police ou dans celui de la dotation globale d'équipement. La répartition prévisionnelle du financement serait la suivante :

| | | |
|---------------------------------|----------------|------|
| Subventions espérées | 43 353 € | 20 % |
| Participation de la commune | 176 415 € | 80 % |
| Montant total de la réalisation | 216 768 € H.T. | 100% |

Le Conseil approuve le plan de financement de l'aménagement du coeur de village et autorise le maire à solliciter toutes aides pour cofinancer cette réalisation et signer tous documents nécessaires.

Finances

Le Conseil accepte d'apporter des modifications au budget primitif 2010 et au budget assainissement 2010.

Diverses indications sont présentées aux élus dans le but de préparer les orientations budgétaires de 2011 : compte administratifs provisoires de 2010, état et détail de la dette, fiscalité et ressources. Une évolution de la fiscalité est à prévoir : des simulations seront faites pour la prochaine réunion.

Le bilan de fréquentation de la salle des Fêtes pour 2010 est de 17 locations qui ont généré un produit de 1 400 €. Sur proposition de M. l'adjoint, chargé de la gestion de la Salle des Fêtes, M. le Maire propose au Conseil Municipal de réajuster les tarifs de location de la Salle des Fêtes, à compter du 1^{er} mars 2011.

| | Réunion | 1 jour | 2 jours |
|--|---------|--------|---------|
| Association de la CCTER | 28 € | 48 € | 76 € |
| Particulier de Drom | 44 € | 98 € | 152 € |
| Autre | 72 € | 176 € | 256 € |
| Section de Gymnastique Volontaire (tarif annuel pour trois utilisations par mois pendant la saison) : 140 € | | | |

Le dépôt de garantie demandé sera de 200 €.

T.N.T.

Le système actuel de diffusion de la télévision se fait sous un format analogique. Il est progressivement abandonné pour passer à un système tout numérique : la **Télévision Numérique Terrestre**. Pour le département de l'Ain, ce changement s'opérera le 14 juin 2011 mais il s'avère que des zones (non encore clairement identifiées) seront mal ou pas desservies. Des possibilités techniques peuvent pallier à ce problème et des aides sont prévues pour les collectivités ou les particuliers concernés. M. le Maire donne quelques indications sur ces principes et informe qu'il a sollicité les services de l'Etat pour connaître la situation de la commune. Il conviendra aussi de demander l'avis des professionnels concernés.

Questions diverses

Cuivre - Les essais effectués en 2010 n'ont pas été concluants pour tenter de diminuer la **teneur en cuivre dans les boues de la station d'épuration**. Des analyses ont été réalisées en amont de la station et à la sortie de la fromagerie où la plus forte teneur est constatée. Des contacts s'avèrent indispensables avec la société et les organisations professionnelles de la filière pour remédier à ce problème qui génère de forts surcoûts d'exploitation.

Epave - Un véhicule a été abandonné début octobre au Col de France ; M. le Maire explique les démarches entreprises pour le faire évacuer, qui n'ont eu que pour seul effet la disparition des plaques d'immatriculation. Un procès-verbal a été dressé pour infraction à l'article R638-8 du code pénal. Il indique alors au conseil municipal que, sans intervention du propriétaire, il appartient à la commune de procéder à l'enlèvement du véhicule, aux frais du propriétaire. Le conseil municipal fixe à 300 € le montant des frais de procédure et d'enlèvement du véhicule abandonné au Col de France et mandate M. le Maire pour faire procéder au recouvrement de cette somme auprès de M. Jean-Baptiste LEFEVRE, domicilié 2, chemin de la Touvière à Samognat, propriétaire du véhicule.

Accidentologie - M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a alerté les services du département au sujet de la **RD 936** : plusieurs accidents se sont produits au même endroit dans les deux dernières années. Une analyse sera faite pour proposer des mesures éventuelles, mais sans aucune garantie sur un financement rapide de travaux éventuels.

Communication - La commission informe que le **Dromadaire N° 22** est en cours d'élaboration.

Prochaine réunion : le 20 janvier 2011